



Paris, le 16 octobre 2020

Déclaration liminaire CHSCT-M du 16 octobre 2020

Monsieur le Garde des Sceaux, Madame la Secrétaire Générale,

Voilà plus de sept mois que nous vivons au rythme de la COVID 19 et des errances gouvernementales et administratives dans l'organisation de nos vies et du travail.

Sept mois durant lesquelles les contradictions, mensonges, minorations ne peuvent plus se compter.

Sept mois d'une véritable désorganisation de l'appareil démissionnaire tant de l'Etat que de notre ministère.

En effet le ministère de la Justice attend toujours la sainte parole du gouvernement avant de se prononcer quitte à laisser les chefs de juridiction ou d'administration locales ainsi que les directions de service ou d'établissement complètement seuls et isolés pour organiser le travail et maintenir le service au public.

La note du SG du 1^{er} septembre dernier s'inscrivait d'ailleurs pleinement dans cette logique. Une note copié/collé de la directive du Premier Ministre, sans déclinaison par administration, si vague que presque tout et son contraire pouvait être localement décidé.

A cette désorganisation érigée en dogme s'ajoute une absence quasi-totale de consultation des instances représentatives telles que le CHSCT-M et localement des CHSCT-D.

Nous en voulons pour preuve la nouvelle note dite COVID du Secrétariat Général adressées aux OS le vendredi pour un retour le lundi suivant alors même qu'un CHSCT-M ayant pour unique objet le suivi de la crise COVID était convoqué le vendredi suivant, 16 octobre.

D'ailleurs pour ce CHSCT-M spécial COVID, nous sommes toujours en attente de documents préparatoires. Nous sommes curieux de voir comment vous aller mener cette séance dans ce vide intersidéral.

Et que dire du choix du timing ? Programmer un CHSCT-M, deux jours après l'allocution du Président de la République a fait des annonces fracassantes et qui vont impacter l'organisation des services dans plusieurs villes voire départements...

Enfin, nous souhaitons revenir sur le télétravail si cher aux cœurs de nos dirigeants qui rappellent encore dans une note du 7 octobre qu'il doit être « *privilegié partout où cela est possible* ». Le télétravail devient alors l'alpha et l'oméga de l'organisation du travail dans la période.

Si nous émettons de grandes réserves sur son déploiement, force est de constater qu'il n'y a pas ou trop peu d'améliorations depuis sa généralisation lors du confinement. Seule vraie surprise une opposition de la part des cadres de l'instaurer et l'absence de matériel pour sa mise en œuvre.

Les représentants CGT et SM vous demandent depuis juillet de rappeler à l'ensemble des administrations que le télétravail s'organise selon l'arrêté du 31 juillet 2019 en vigueur jusque-là, ce qui n'a pas été le fait. Aujourd'hui nous vous demandons la plus large diffusion possible du nouvel arrêté ainsi que la circulaire qui l'accompagne.